



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

EREA Albert Monier
Aurillac

Rue Louis Farges
15000 AURILLAC
Tél : 04 71 48 20 15
Mél : 0150613k@ac-clermont.fr

MESURES APPLICABLES AU 1^{er} OCTOBRE

Protocole de niveau 1 – niveau vert

Port du masque

Aucun changement. Port du masque obligatoire dans les bâtiments mais pas en extérieur. Attention, un arrêté préfectoral impose toujours le port du masque dans un rayon de 50 mètres autour des établissements scolaires.

Salles de classe – Circulation des élèves

Le principe une salle-une classe est conservé afin de limiter le brassage des élèves aux interours.

Les salles doivent continuer à être aérées toutes les heures.

Restauration scolaire

Les élèves accèdent toujours au restaurant scolaire en deux services afin de maintenir la distanciation. Le placement devient libre. Les adultes se présentent après les élèves du 1^{er} service pour garantir la fluidité du passage.

Désinfection des locaux

Les salles sont désinfectées une fois par jour.

Pass sanitaire

Depuis le 1^{er} octobre il est obligatoire pour les élèves de 12 ans et plus lors des sorties scolaires dans les lieux où sa présentation est obligatoire. Il n'est en revanche pas nécessaire pour l'accès à l'établissement.